



DOSSIER DE RENTRÉE 2010

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie



8°/ LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ANNEE 2010

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA RENTREE 2010

- 1) Mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle.
- 2) Préparation de la réforme du lycée.
- 3) De nouveaux programmes mis en œuvre au collège, généralisation de l'évaluation du socle, l'accompagnement éducatif.
- 4) Enseignement de l'histoire des arts.
- 5) Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation.
Généralisation du parcours de découverte.
- 6) Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle
- 7) Lutter contre l'absentéisme et le décrochage.
- 8) Lutter contre la violence et la discrimination.
- 9) Associer les parents.

1) Mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle.

La rénovation de la voie professionnelle traduit la volonté de l'Education nationale d'adapter les formations à l'évolution des qualifications attendues dans le monde du travail. Il s'agit par ailleurs d'offrir aux élèves qui choisissent cette voie des parcours de pleine réussite et d'excellence. Cette réforme constitue la nouveauté majeure de cette rentrée 2010. Elle a été préparée dans les établissements tout au long de l'année 2009.

Le baccalauréat professionnel en 3 ans

La mise en place d'un baccalauréat professionnel en 3 ans pose l'égalité des formations des différentes voies du lycée. Comme les baccalauréats généraux et technologiques, le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans à l'issue de la classe de troisième, par la voie scolaire ou celle de l'apprentissage, contre quatre années auparavant (2 ans pour la préparation du brevet d'études professionnelles, le BEP, et 2 ans pour la préparation du baccalauréat professionnel).

Elle tend à offrir à tous les lycéens des possibilités d'insertion professionnelle de qualité. Les programmes d'enseignement général conduisant au baccalauréat professionnel sont rénovés et de nouveaux horaires sont mis en œuvre.

Le renforcement de l'offre de certificats d'aptitude professionnelle

La lutte contre les sorties sans diplôme passe par un renforcement de l'offre de formation de niveau V. L'offre de CAP a été adaptée en conséquence.

L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé (2h30 hebdomadaires en moyenne) figure dans les grilles horaires des élèves en formation de baccalauréat professionnel, au même titre et au même rang que les enseignements obligatoires. Il sera mobilisé au profit des élèves rencontrant des difficultés, et aussi de ceux qui souhaitent profiter des passerelles qui existent entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et les voies générales et technologiques, ou encore de ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures.

Un parcours sécurisé avec l'obtention d'un CAP ou d'un BEP

Un diplôme de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle, le CAP, ou BEP) est obligatoirement présenté au cours du cursus du baccalauréat professionnel. Evalué par contrôle en cours de formation entre la fin de la seconde professionnelle et la fin de la première professionnelle, il comporte en plus, dans les cas du BEP, une épreuve en terminale.

L'autonomie renforcée des établissements

Pour la première fois, les établissements pourront exercer pleinement leur autonomie en matière d'organisation des horaires, d'accompagnement personnalisé, d'organisation des activités en groupe ou de répartition des périodes de formation en entreprise.

2) Préparation de la réforme du lycée

La réforme du lycée a été adoptée et doit être mise en place pour la rentrée 2010 en métropole. Elle le sera pour la rentrée de février 2011 en Nouvelle Calédonie. Après une vaste période de consultation, les grandes orientations de la réforme ont été tracées par le Président de la République, puis déclinées par le Ministre de l'Education Nationale. Les textes d'application sont parus au Bulletin Officiel.

L'année 2010 constitue le temps de la préparation de la mise en œuvre de la réforme au niveau académique, et le temps de sa présentation au sein de chaque établissement

Un lycée réussi est un lycée qui fait réussir chaque lycéen. Pour cela la réforme se donne **trois objectifs** :

- **mieux orienter** chaque lycéen, en mettant un terme à l'orientation couperet et en diversifiant les voies de l'excellence,
- **mieux accompagner** chaque lycéen, pour éviter les décrochages et développer l'autonomie,
- **mieux adapter** le lycée à son époque, en permettant à chaque lycéen de maîtriser les langues étrangères, d'accéder à la culture et de se préparer aux responsabilités de l'âge adulte.

Les nouveautés :

- **des parcours plus progressifs** de la seconde à la terminale avec une seconde où le lycéen découvre et explore les parcours possibles, une première conservant un large ensemble d'enseignements communs pour permettre les corrections de trajectoires, et une terminale davantage spécialisée et qui prépare au supérieur,
- **deux heures d'accompagnement personnalisé** pour tous les élèves, de la seconde à la terminale,
- **deux enseignements d'exploration** au lieu d'un seul enseignement de détermination aujourd'hui,
- **de l'économie** pour tous les lycéens en seconde,

Parce qu'il existe une grande diversité de situations, notamment en Nouvelle Calédonie, il faut laisser aux établissements les marges de manœuvre nécessaires à la prise en compte de cette diversité pour atteindre les objectifs nationaux.

L'autonomie et la responsabilité des établissements s'exprimeront dans la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et dans les choix opérés pour l'usage des moyens globalisés pour la constitution des groupes à effectifs réduits.

3) De nouveaux programmes mis en œuvre au collège

Au collège, le premier objectif est de garantir à chaque élève l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Tous les enseignements et toutes les disciplines doivent contribuer à cette maîtrise. C'est pourquoi les programmes d'enseignement sont désormais articulés aux connaissances et compétences du socle commun.

De nouveaux programmes, publiés au BOEN spécial n°6 du 28 août 2008, sont mis en œuvre au collège à cette rentrée.

- ⇒ En français et histoire- géographie- éducation civique, en classe de sixième ;
- ⇒ En mathématiques, physique- chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie, en éducation physique et sportive et en arts plastiques et éducation musicale, dans toutes les classes.

Ils répondent avant tout à la nécessité de prendre en compte le socle commun de connaissances et de compétences et d'assurer une continuité avec les programmes de l'école primaire, en vigueur depuis l'année 2008.

Volontairement concis, ces nouveaux programmes ont été recentrés sur les fondamentaux et explicitent clairement les contenus à enseigner.

Ces nouveaux programmes prennent en compte des questions comme le développement durable, la bioéthique ou la mondialisation et abordent des interrogations majeures comme le fait religieux, la laïcité ou encore l'esclavage. Ils intègrent, chaque fois que c'est nécessaire, les nouvelles avancées technologiques et les évolutions de la société qui en découlent.

L'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences.

Après expérimentation dans plusieurs collèges, un livret a été conçu pour évaluer la maîtrise du socle commun de connaissance et de compétences. Ce livret est généralisé à tous les établissements en 2010.

Dans le cadre de l'évaluation de la maîtrise du socle, les corps d'inspection ont mis en place une évaluation des connaissances et des compétences à l'entrée en 6^e, en Français et en Mathématiques. Cette évaluation est spécifique à la Nouvelle Calédonie puisqu'en métropole, cette évaluation est désormais proposée en CM2.

Tout élève de troisième reçoit un livret de connaissances et de compétences sur lequel sont déclinées les sept compétences du socle commun. Ce livret est renseigné par le professeur principal, après concertation avec les professeurs concernés. A noter qu'à partir de la session 2011, le diplôme national du brevet intégrera cette évaluation du socle commun de connaissances et de compétences.

Accompagnement éducatif :

L'Education nationale se mobilise pour garantir aux familles plus de justice et d'équité. Ce nouveau service éducatif gratuit propose un suivi personnalisé des élèves pour leur donner les clés de la réussite.

Au collège ; pendant l'année scolaire 2010, l'accompagnement éducatif se poursuit dans l'ensemble des collèges, répondant ainsi à une demande forte des familles, comme l'a démontré le succès remporté dès sa mise en place.

Cette offre éducative complémentaire est proposée aux élèves volontaires après les cours, quatre jours par semaine tout au long de l'année scolaire. Les élèves peuvent ainsi, dans un cadre approprié, selon leurs besoins, réaliser les devoirs demandés par les enseignants, trouver une aide si nécessaire ou approfondir le travail de la classe.

Ce dispositif permet également aux élèves de pratiquer des activités artistiques et culturelles, comme la musique, le théâtre et l'écriture, et de découvrir de nouvelles activités sportives. Les collégiens peuvent aussi améliorer leur compréhension et la pratique orale d'une langue vivante, l'anglais principalement.

Les enseignants sont fortement mobilisés pour mettre en place cet accompagnement. Certaines activités, parfois organisées en partenariat, peuvent aussi être prises en charge par des intervenants d'associations agréées, des artistes, des étudiants ou des personnels des collectivités territoriales.

4) Enseignement de l'histoire des arts

A la rentrée, l'histoire des arts devient un enseignement à part entière à l'école, au collège et au lycée.

- Un enseignement à part entière.

En 2010, l'enseignement de l'histoire des arts devient obligatoire pour tous les collégiens et les lycéens.

Cet enseignement de culture artistique partagée concerne tous les élèves, dans toutes les disciplines : il est porté par tous les enseignants et cerne tous les arts.

Il s'agit pour les élèves de maîtriser les repères historiques, méthodologiques et culturels indispensables à la compréhension des œuvres et les mettre en relation avec leurs propres pratiques artistiques.

L'enseignement de l'histoire des arts implique la fréquentation des lieux de création, de conservation et de diffusion des arts et de la culture. Il est l'occasion de nouer des partenariats avec :

- ⇒ Les institutions artistiques et culturelles.
- ⇒ Les établissements à vocation artistique et culturelle
- ⇒ Les ensembles patrimoniaux
- ⇒ Les collectivités territoriales
- ⇒ Les associations et acteurs qualifiés et habilités, des domaines artistiques et culturels.

- Evaluation par le diplôme national du brevet.

Dès 2010, l'enseignement de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation optionnelle au diplôme national du brevet, sous la forme d'un oral passé dans l'établissement. L'épreuve devient obligatoire en 2011.

5) Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation

Composante essentielle de l'égalité des chances et de la prise en compte des talents de chacun, l'orientation fait l'objet d'une politique volontariste.

Parce qu'il s'agit d'un processus progressif et continu qui conduit un élève à faire des choix et prendre des décisions tout au long de son parcours scolaire, l'élève a besoin de développer sa capacité à s'orienter, de disposer d'une information claire concernant les formations et les débouchés auxquels elles préparent ainsi que d'un accompagnement personnalisé.

Généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations.

Le parcours de découverte des métiers et des formations, expérimenté en 2009, est généralisé à la présente rentrée 2010. Il concerne tous les élèves, de la 5^{ème} à la terminale et constitue le cadre d'accueil de toutes les actions destinées à renforcer chez l'élève sa capacité à s'orienter.

Au collège

Au collège, à partir de la 5^{ème}, les élèves découvrent une palette de métiers, puis en 4^{ème} les voies de formation en vue de préparer en 3^{ème} une orientation positive. Le parcours repose sur la cohérence des différentes actions conduites en matière d'information et d'orientation. Il intègre les dispositifs existants : séquence d'observation en milieu professionnel, option de découverte professionnelle, entretiens personnalisés d'orientation, forums des métiers ; etc. et propose la généralisation d'activités nouvelles telles que la découverte en 4^{ème} des voies de formations à travers une journée passée en établissement (lycée général et technologique, professionnel, agricole, CFA, etc.).

Le parcours participe, ainsi, à la validation du socle commun de connaissances et de compétences, en particulier de la compétence « autonomie et initiative ». Toutefois, d'une manière ou d'une autre, toutes les compétences sont concernées.

Il s'agit, avec le parcours de découverte des métiers et des formations, de mieux accompagner l'orientation en fin de collège, de valoriser les métiers et les formations, et d'engager l'élève dans une démarche active en orientation afin de combattre les orientations par défaut.

Au lycée

Au lycée, le travail initié au collège dans le cadre du parcours doit se poursuivre. Les différentes étapes (entretiens personnalisés d'orientation en classe de 1^{ère} et de terminale, journée d'immersion dans un établissement d'enseignement supérieur en 1^{ère}, conseil de classe de terminale consacré à l'orientation en terminale, orientation active...) préparent les lycéens à l'exercice de choix éclairés en vue de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et de leur future insertion professionnelle.

L'information, l'accompagnement personnalisé et les conseils donnés aux lycéens à partir de la classe de 1^{ère} doivent, en particulier, leur permettre de tirer le meilleur parti du dispositif « d'orientation active » proposé par les universités.

Ainsi, au lycée comme au collège, le parcours de découverte des métiers et des formations permet une meilleure anticipation des transitions collège- lycée et lycée-enseignement supérieur ; Il confère une cohérence d'ensemble nécessaire à une démarche progressive et continue en matière d'orientation, de formation et, à terme, d'insertion.

Livret personnel de suivi

Un « livret personnel de suivi » permet à l'élève de ranger, à chaque étape de son parcours, les informations reçues ou recherchées, les productions réalisées sur projet ou commande, ses réflexions personnelles... Il confère au parcours de découverte des métiers et des formations sa dimension personnalisée.

Chaque élève dispose de son livret qu'il peut consulter et enrichir à tout moment et tout au long de sa scolarité au collège et au lycée. Sa forme et son contenu, qui favorisent l'information et le dialogue avec les parents, seront précisés en tenant compte de l'expérimentation du « web- classeur » de l'ONISEP.

De la classe de 5^{ème} jusqu'à la classe de terminale, le livret personnel de suivi assurera la continuité de la réflexion et permettra à l'élève, guidé par les différents acteurs éducatifs ainsi que par sa connaissance et ses expériences du monde professionnel, une recherche grâce à laquelle il élaborera lui-même les éléments nécessaires à sa démarche d'orientation, de formation et d'insertion.

Entretiens personnalisés d'orientation pour tous les élèves

Des entretiens personnalisés d'orientation conduits par le professeur principal, en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologues et auxquels les parents doivent pouvoir participer, en 3^{ème}, en 1^{ère} et en terminale, permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève. Ils sont un levier important pour mieux accompagner l'orientation et prévenir le décrochage scolaire.

Ces entretiens concernent au lycée professionnel tous les niveaux. Ils participent ainsi à la mise en place de l'accompagnement personnalisé prévu dans le cadre de la rénovation du baccalauréat professionnel.

Information de qualité accessible à tous et en tout point du territoire :
www.monorientationenligne.fr

6) Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle.

Tous les établissements doivent avoir intégré à leur projet d'établissement l'éducation artistique et culturelle, comprenant la pratique artistique mais aussi l'histoire des arts. En outre, les classes à projet artistique et culturel, les ateliers artistiques, les chorales scolaires, ainsi que les classes à horaires aménagés doivent être développés.

Des classes ouvertes sur la culture

D'une manière générale, il est nécessaire de permettre à tous les élèves d'entrer en contact avec les artistes et les œuvres et de fréquenter les institutions culturelles. Il importe de prévoir les conditions d'une pratique artistique de qualité. A cet effet, le volet artistique et culturel de l'accompagnement éducatif sera encouragé. Une classe à horaires aménagés en musique, s'appuyant sur un partenariat avec le Conservatoire de musique, est ouverte pour la rentrée 2010 au collège Baudoux.

L'histoire des arts dans les programmes d'enseignement

Cet intérêt pour l'éducation artistique se traduit par une place accrue dans les programmes d'enseignement. Au collège, les programmes en application à la rentrée 2010 intègrent tous un volet de l'histoire des arts, qui concerne toutes les disciplines et représente un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques. Une épreuve obligatoire d'histoire des arts sera intégrée au diplôme national du brevet dès la session 2011. Au lycée professionnel, ce sont les disciplines constitutives de la culture humaniste qui portent l'enseignement de l'histoire des arts ; les programmes applicables à la rentrée 2010 intègrent cette dimension. Au lycée d'enseignement général et technologique, cet enseignement est développé dans le cadre de la mise en œuvre des programmes actuels.

Les plans académiques de formation prévoiront également des actions de formation pour cet enseignement d'histoire des arts. Des « ressources pour faire la classe » seront mises à disposition des professeurs sur Eduscol.

7) Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

L'Education nationale est fortement engagée pour diminuer le nombre de jeunes sortants sans diplôme, en luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme. Plusieurs leviers d'action sont mobilisés.

Agir sur l'orientation

Par la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations, l'élève ouvre ses horizons et ses possibles, développe ses ambitions, apprend à effectuer des choix plus éclairés.

Un élève qui voit ses choix d'orientation se concrétiser en une affectation sur son premier vœu mènera plus facilement son parcours de formation à son terme. C'est la raison pour laquelle l'effort engagé en 2009 pour augmenter le nombre d'affectations sur le 1^{er} vœu, via la généralisation de l'application AFFELNET, sera poursuivi.

Une meilleure affectation, la revalorisation de la voie professionnelle avec un cursus de baccalauréat professionnel en 3 ans après la 3^{ème}, l'accueil et l'accompagnement personnalisé au lycée professionnel, sont des mesures efficaces pour conduire plus d'élèves au diplôme.

Lutter contre l'absentéisme et le décrochage

Deux circulaires signées conjointement avec les ministres concernés ont rappelé, le 18 décembre 2008 et le 22 avril 2009, les principes de lutte contre le décrochage scolaire dans et hors l'établissement, soulignant ainsi qu'il s'agit d'une priorité absolue.

Dans les établissements scolaires, la lutte contre le décrochage scolaire nécessite un repérage et une prise en charge rapide des jeunes décrocheurs mais également des élèves en risque de rupture scolaire.

Pour ces derniers, la prévention est essentielle : suivi scolaire particulier, personnalisation des parcours par des dispositifs en alternance, prise en charge des exclus dans l'établissement ou en partenariat, dispositifs-relais pour les élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et de marginalisation sociale, en vue de leur réinsertion dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle...

Les élèves décrocheurs, n'étant plus inscrits dans une formation scolaire dans l'académie, sont systématiquement recensés. Avec l'aide du CIO et de la Mission Générale d'Insertion, ces élèves et leurs familles se verront systématiquement proposer une prise en charge : rescolarisation, formation, apprentissage, stages de remobilisation ou de qualification....Parmi ces élèves, certains ne souhaitent pas répondre à la proposition de l'Education nationale, d'autres ne sont plus joignables. Pour ceux-là, une coordination locale devra prendre le relais.

8) Lutter contre la violence et les discriminations

Face à la montée des incivilités, parfois au sein même de l'institution, l'importance de l'éducation civique dispensée aux élèves doit être réaffirmée. A cet égard, les nouveaux programmes du collège demeurent d'indispensables références pour les enseignements comme pour la vie scolaire. Ils sont ancrés au socle commun de connaissances et de compétences qui fixe au nombre des acquis fondamentaux de la scolarité obligatoire la maîtrise de compétences civiques et sociales (connaissance des symboles de la République, connaissance et pratique du droit et des règles de la vie collective, comportements respectueux d'autrui).

Le refus des discriminations

L'Ecole est un lieu où s'affirme l'égalité de dignité de tous les êtres humains : la communauté éducative doit faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme. Tout propos, tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, appelle une réponse qui, selon les cas, relève des champs pédagogique, disciplinaire, pénal ou de plusieurs d'entre eux.

Les règlements intérieurs doivent impérativement mentionner le refus de toutes les formes de discrimination et les nommer clairement, ainsi que l'interdiction de tout harcèlement discriminatoire portant atteinte à la dignité de la personne. Il en va de même pour les propos injurieux ou diffamatoires.

Le refus de la violence

Si la violence est partout inacceptable, c'est particulièrement le cas quand elle s'exerce au sein de l'Ecole ou contre elle. Vous ne tolérerez aucune atteinte à un membre de la communauté éducative quel qu'il soit : les chefs d'établissement, les professeurs et tous les personnels qui encadrent et travaillent à la réussite des élèves. Il importe que soient utilisées les dispositions du code pénal qui répriment les atteintes, les injures, les menaces et plus généralement les agressions contre les personnes chargées d'une mission de service public.

La prévention et la lutte contre les violences s'organisent d'abord au sein de chaque établissement. Le phénomène des jeux dangereux continue à faire l'objet d'une vigilance constante. La généralisation des plans de prévention, élaborés dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté se poursuit. L'appui des partenaires de proximité (police, gendarmerie, justice ainsi que les municipalités) est nécessaire pour la réalisation de diagnostics de sécurité partagés et d'opérations de sécurisation aux abords des établissements.

Agir contre la violence

Permettre aux élèves de travailler dans un climat de sérénité est une des conditions de leur réussite. La lutte contre la violence à l'École figure parmi les priorités de la rentrée. Comme l'a rappelé le Président de la République le 28 mai dernier, « les établissements scolaires doivent être sanctuarisés, à l'abri de toute forme de violence ».

Généraliser les diagnostics de sécurité

Dans certains établissements les plus exposés aux intrusions et aux violences graves, des diagnostics de sécurité ont déjà été réalisés. Avec l'appui des partenaires de proximité, leur réalisation se poursuivra dans l'ensemble des collèges et des lycées de Nouméa, et sera étendue progressivement à l'ensemble du territoire

9) Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants

L'ouverture, le dialogue avec les parents d'élève, la qualité des échanges, dans le respect des responsabilités éducatives de chacun, sont des conditions nécessaires de la réussite de la mission éducative confiée par la Nation à son Ecole.

En effet, l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant est déterminante, en particulier quand il s'agit des élèves les plus fragiles. Pour cela, il est indispensable de leur offrir une meilleure information, un accueil personnalisé.

Une meilleure information et un accueil personnalisé

Chaque établissement veille à organiser l'accueil des parents et à leur assurer l'effectivité de leurs droits d'information et d'expression. Leur participation à l'élection de leurs représentants sera encouragée, en particulier dans le second degré, où tout est mis en œuvre pour accroître la participation au vote.

L'implication des parents revêt un intérêt particulier quand se posent des difficultés relatives aux apprentissages, à l'assiduité ou au comportement des élèves. Le renforcement des liens entre le collège ou le lycée et les parents constitue ainsi un élément indispensable de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

On tiendra compte, dans la mesure du possible, des observations faites par les représentants des parents d'élèves, membres du conseil d'administration, dans l'élaboration des listes de fournitures en s'appuyant sur la liste nationale des fournitures essentielles dans le souci notamment de réduire les dépenses des familles.